



FORMATION

Exigences minimales

Profil	Contenu réglementaire			Contenu spécifique	Durée totale par année
	LBA	LSFin ¹	LEFin	Connaissances professionnelles et techniques	
1. Dirigeant qualifié	✓ obligatoire	✓ obligatoire	✓	✓	1 journée au minimum ²
2. Responsable compliance / Risk manager	✓ obligatoire	✓ obligatoire	✓	✓	1 demi-journée au minimum
3. Autres collaborateurs LBA ou fonctions exposées à la clientèle	✓ obligatoire uniquement pour collaborateur LBA	✓		✓	1 demi-journée au minimum

¹ Les trustees ne sont pas tenus de suivre une formation LSFin s'ils ne fournissent pas de services financiers au sens de la LSFin.

² Exigence OSIF : 8 heures au total, incluant du contenu réglementaire (LBA/LSFin/LEFin) et du contenu spécifique (connaissances professionnelles et techniques, soit notamment sur les produits financiers, la finance, le Risk management,..).

Type de formations - Reconnaissance

Contenu réglementaire (LBA/LSFin/LEFin)

E-Learning		Remarques
Non recommandé pour les profils 1 et 2. Les webinaires et cours présentiels sont reconnus et à suivre en priorité.	Possible pour le profil 3.	L'OSIF se réserve le droit d'évaluer au cas par cas. Le prestataire doit être reconnu, le module structuré avec un contenu défini et un test avec un seuil de réussite compris dans le module.
Formation interne		Remarques
Non recommandée pour les profils 1 et 2.	Possible pour le profil 3.	L'OSIF peut reconnaître des formations internes sous certaines circonstances et au cas par cas. Le prestataire doit être reconnu, le module structuré avec un contenu défini et des objectifs de formation clairs. Attention: Les formateurs doivent être indépendants. Ceux-ci ne devraient pas être impliqués - en interne ou sur la base d'un mandat - dans la société formée (par exemple : Si la société de gestion externalise certaines fonctions à une société de compliance, celle-ci ne pourra en principe pas former ses mandants).

Contenu spécifique (connaissances professionnelles et techniques)

E-Learning		Remarques
Admises pour les 3 profils		Le prestataire doit être reconnu, le module structuré avec un contenu défini et un test avec un seuil de réussite compris dans le module.
Formation interne		Remarques
Peut-être admise par l'OSIF.		L'OSIF peut reconnaître des formations internes sous certaines circonstances et au cas par cas. Le prestataire doit être reconnu, le module structuré avec un contenu défini et des objectifs de formation clairs.

Gestionnaires de Fortune et Trustees

L'OSIF reconnaît les formations approuvées par le standard suisse SAQ Swiss Association for Quality dans le cadre du système de certification SAQ Client Advisor - Certified Wealth Management Advisor CWMA.

L'approbation par le standard de la SAQ est un gage de qualité, qui atteste que les formations dispensent les compétences spécifiques et les règles de conduite propres à la profession de gestionnaire de fortune.

Fondée en 1965, la SAQ Swiss Association for Quality propose des certifications accréditées par le SAS (Service d'accréditation Suisse) pour la qualification professionnelle des personnes selon la norme SN EN 17024. La SAQ met à disposition de ses membres une plate-forme ouverte pour le transfert de connaissances en matière de qualité, de business excellence et d'excellence opérationnelle et les invite à échanger.

Les formations approuvées par SAQ peuvent être trouvées chez les prestataires dont la liste est disponible sur le site de la SAQ Swiss Association for Quality:

<https://saq.ch/fr/downloads/personenzertifizierung/kundenberater-bank/re-zertifizierung/aperçu-des-prestataires-de-mesures-de-re-certification.pdf>

Par ailleurs, sur demande écrite, d'autres formations pourraient être reconnues par l'OSIF.

Trustees

L'OSIF reconnaît les formations accréditées par la STEP (The Society of Trust and Estate Practitioners), une association qui regroupe avocats, comptables, trustees et autres professionnels et qui encourage et promeut l'expertise des professionnels dans le domaine des trusts

Les formations de STEP sont disponibles sur le site : <https://www.step.org/professional-development-resources>. Ces formations doivent être conformes aux obligations du Continuing Professional Development (CPD) de STEP.

Par ailleurs, sur demande écrite, d'autres formations pourraient être reconnues par l'OSIF.